

Info Leytron

JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEYTRON



FETE PATRONALE DE SAINT MARTIN

Chers amis de la Saint Martin,

L'année dernière, la fête de l'Humagne et la fête patronale de la Saint Martin ont été fêtées à deux dates différentes. Cet événement a suscité un fructueux débat au village, m'amenant à prendre l'initiative d'une réflexion en profondeur avec les principaux protagonistes pour imaginer comment réaliser une fête qui rassemble les villageois dans la joie et la fraternité.

Leytron a le bonheur d'avoir choisi Saint Martin comme Patron, l'un des symboles les plus forts du partage et de la fraternité. À ce titre, il reste d'une grande actualité face aux tentations de l'individualisme et du matérialisme. Saint Martin est un témoin éloquent de l'humanisme chrétien.

Dans ce but, une première réunion a eu lieu à la Commune le 19 décembre 2008, pour retracer l'historique des récentes décisions concernant la Saint Martin. Notre Président, M. Patrice Martinet, mit en évidence la collaboration avec la paroisse pour adapter la fête à l'évolution de la société. Deux nouveaux éléments sont à relever : le déplacement de la fête le samedi pour une meilleure participation et le lancement de la fête de l'Humagne. Ces nouveautés ont suscité une recherche pour savoir comment harmoniser ces différentes manifestations. La fête en 2007 n'avait pas donné entière satisfaction à la paroisse et l'avis de l'ancien curé Martial Carraux était de porter la fête patronale au dimanche succédant le 11 novembre.

L'abbé Frédéric Mayoraz et moi-même, suite à l'expérience de 2008, avons souhaité mettre ensemble la fête de l'Humagne, la fête villageoise et la fête patronale. J'ai alors invité à une nouvelle réunion, le 26 février, Patrice Martinet, Serge Ramuz, Frédéric Mayoraz, curé solidaire, le président des encaveurs, les présidents de deux fanfares, les présidents du Conseil de Gestion et du Conseil de Communauté de la paroisse. À cette réunion, j'ai exposé l'avis des prêtres desservant la paroisse, à savoir leur souhait de commencer la fête patronale le deuxième samedi du mois de novembre (date impérative pour la société des encaveurs), vers 11h et de la clore par la messe et la procession le dimanche du même week-end. J'ai ensuite invité chacun à donner son avis, en disant que Frédéric et moi-même désirions le plus large consensus. La majorité s'est alors prononcée pour que la messe soit célébrée le samedi matin, suivie de la procession, en sorte que la fête soit célébrée en un seul jour.

.../...

■ sommaire :



Page 2 : Repas à domicile - Cartes CFF

Page 3 : Direction des écoles primaires - Nouveaux horaires et numéros téléphoniques

Page 4 : Rappel : Permis d'habiter / d'exploiter - 200 ans de Jean Batiste Chatrian

.../...

Au terme de cette réunion, j'ai décidé, en accord avec l'abbé Mayoraz, que la fête patronale sera célébrée en 2009 le deuxième samedi du mois de novembre, avec la messe en ce jour à 9h30, suivie de la procession qui partira de l'église pour se rendre à la place Saint Martin, avec un Reposoir en l'honneur de notre saint Patron, puis un retour à l'église. La procession se terminera sur le parvis avec un apéritif offert. La fête villageoise portera l'appellation de « Fête patronale de Saint Martin ». Elle rassemblera toutes les sociétés villageoises qui le souhaiteront, en particulier la société des encaveurs avec la Fête de l'Humagne. Cette décision a été approuvée par les participants.

Concernant la paroisse, je fais à nouveau appel, suite à ces clarifications, pour constituer un groupe des « bénévoles de la Saint Martin » pour des activités paroissiales créatives destinées aux familles autour du thème de Saint Martin, qui se dérouleront l'après-midi de la fête. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la Présidente du Conseil de Communauté Annie Roduit (027 306 13 47) ou à moi-même (027 306 23 23).

Suite à cette réunion, j'ai envoyé une lettre à M. Patrice Martinet, demandant à la Commune que le deuxième samedi du mois de novembre soit déclaré jour férié.

Vive la Saint Martin, vive notre village, que Dieu bénisse tous ses habitants !

Abbé Marie-Joseph Huguenin, curé

REPAS A DOMICILE

Le Conseil communal souhaite maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à leur domicile. Des repas à domicile sont ainsi préparés par les restaurants des Vergers et de la Poste, livrés par leurs propres soins et par les bénévoles de la Pastorale de la santé. La Commune prend en charge un franc par repas livré et le restaurateur facture onze francs au bénéficiaire de cette prestation. La décision de cette participation communale a été prise suite au passage à douze francs des repas à domicile par les restaurateurs de la commune et des communes environnantes. C'est près de 3000 repas qui sont servis par année.

CARTES CFF (carte journalière commune)

Le sondage paru dans notre dernier « Info Leytron » ayant remporté un franc succès, nous avons le plaisir de vous informer que la Commune mettra à votre disposition, **dès le 1^{er} juin prochain**, en vente dès maintenant, deux abonnements journaliers au tarif préférentiel de 35 francs la carte journalière.

Ces cartes journalières devront être retirées au guichet communal du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h00. Aucun envoi ne se fera par poste. Elles devront être payées le jour où elles seront retirées et ne seront pas remboursées en cas de non-utilisation. Ces cartes sont valables pour le jour imprimé mais ne sont pas nominatives. Elles seront délivrées **uniquement aux personnes domiciliées sur notre Commune**. Ces cartes permettent de voyager sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse, sur le même principe que l'abonnement général. Elles pourront être réservées et retirées à l'avance contre paiement.

Nous espérons que ce nouveau service vous offrira de belles journées de promenades en train, bateau ou car postal.

DIRECTION DES ECOLES PRIMAIRES

Retraite anticipée de M. Claude Charvoz, directeur des écoles

Après 39 ans d'enseignement dont 37 à Leytron, M. Claude Charvoz nous a informés de son souhait de prendre sa retraite à la fin de cette année scolaire :

«... Pendant toutes ces années, à part mon activité d'enseignant dans ma classe, j'ai essayé d'inculquer à nos enfants un esprit de tolérance, de camaraderie et d'amitié. Les nombreux contacts liés avec les parents, avec mes anciens élèves, qui sont devenus à leur tour des parents, ont été pour moi une source de satisfaction, de joie, de bonheur et d'encouragement...»

Nomination de M. Christian Moulin à la direction des écoles primaires

Lors de sa séance du 15 avril dernier, le conseil municipal, sur proposition de la commission scolaire, a nommé M. Christian Moulin au poste de directeur des écoles.

Le conseil municipal remercie chaleureusement M. Claude Charvoz pour tout le travail accompli en faveur de nos enfants et lui présente ses meilleurs vœux pour sa retraite.

Nous félicitons M. Christian Moulin pour sa nomination et lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

NOUVEAUX HORAIRES et NUMEROS TELEPHONIQUES

A partir du **1er juin prochain**, dans le but de mieux vous servir, nous avons mis en place des **lignes directes** par secteur d'activité. Introduite pour rationaliser la gestion des appels téléphoniques, cette nouvelle organisation permettra surtout à tout un chacun d'accéder directement à la personne compétente, en charge de son dossier ou à même de répondre à sa requête.

027 305 10 00	Numéro principal / Contrôle des habitants
01	Fax
02	Fiscalité, Taxes
03	Bureau des étrangers, AVS
04	Cadastre
05	Chambre pupillaire
06	Comptabilité, salaires
07	Facturation, contentieux, constructions
08	Police
09	Fax cadastre
027 306 65 28	Service technique
027 306 54 10	Garderie (dès 24.08.2009)

Dans le même sens et toujours à partir du 1er juin prochain, nous vous informons que nos guichets seront **ouverts tous les jours, de 8h00 à 11h00.**

RAPPEL : PERMIS D'HABITER / PERMIS D'EXPLOITER

Comme mentionné dans la décision d'autorisation de construire, chaque requérant doit prendre contact avec le chargé communal de sécurité, M. Christian THOMAS, au 079/417.58.33, afin de fixer un rendez-vous pour le contrôle de son habitation / de son local commercial.

M. Thomas se tient à votre disposition le vendredi matin pour effectuer ces contrôles.

Nous vous rendons attentifs au fait que les locaux ne peuvent être occupés avant la délivrance du permis d'habiter / permis d'exploiter. Si les locaux sont occupés avant que M. Thomas ne soit contacté, une amende vous sera notifiée conformément à l'article 54 al. 1 de la loi cantonale sur les constructions. Soit :

- une amende de Fr. 1'000.- ou plus, pour une maison individuelle jusqu'à 2 logements ;
- une amende Fr. 5'000.- ou plus, pour une résidence de plus de 2 logements ou pour des locaux commerciaux.

D'autre part, nous invitons les personnes ayant reçu une autorisation de construire dès le 1er septembre 2004, et qui ne seraient pas encore au bénéfice d'un permis d'habiter / permis d'exploiter, à contacter dans les meilleurs délais M. THOMAS afin de se mettre en conformité.

Commission communale des constructions

200 ANS DE JEAN BAPTISTE CHATRIAN 1809-1875

Le 23 septembre 1809 naissait à Dugny / Leytron JEAN BAPTISTE CHATRIAN le fils illégitime de Jean Baptiste Chatrian de Torgnon au Val d'Aoste et de Marie Catherine Philippot de Dugny sur Leytron. Jean Baptiste devient le premier Chatrian (d ou t) de Suisse, donnant une descendance de plus de 1200 personnes réparties en 8 générations.

Une rencontre souvenir entre les Chatrian de Suisse, du Val d'Aoste, de France et des USA est organisée le dimanche 16 août 2009. Les personnes de l'extérieur peuvent déjà venir chez nous le samedi 15. Le programme pourrait s'articuler de la façon suivante :

- Samedi 15.08.2009 Dans l'après midi, arrivée des Chatrian de l'extérieur.
Repas facultatif à la Colline aux Oiseaux sur Chamoson pour ceux qui le désirent.

- Dimanche 16.08.2009 10 h 00 Cérémonie officielle à Dugny
Rappel historique
Apéritif sur la place du village
Paroles aux autorités
Pose d'une plaque souvenir
Messe d'action de grâce
Apéritif sur la place du village
12 h 00 Repas en commun au Couvert de Tourbillon

D'autres renseignements suivront mais l'organisation a besoin d'une réponse assez rapide aux questions ci-dessous :

1. Pré inscription à l'une ou l'autre des activités.
2. Possibilité de loger une ou plusieurs personnes la nuit du samedi au dimanche.
3. Aide éventuelle.
4. Transporteur éventuel.

Faites connaître cette organisation aux Chatrian (d ou t) de l'extérieur.
Inscrivez-vous sans tarder auprès de :

Nataly Chatriant au 027 346 36 33 ou au 079 412 63 13

Céline Buchard - Chatriant au 027 346 03 08

Théo Chatriand au 027 306 38 18 ou au 079 328 88 59